



SUCCESSION PROCEDURES DIVERSES

ESTIMATION DE BIENS

Par **VIORT Brigitte**, le **26/08/2018** à **11:45**

Bonjour

fratrie de 3, pas en très bons termes avec ma soeur ainée, j'ai reçu un courriel m'informant de l'estimation faite d'un bien immobilier qui entre dans la succession de mon père décédé en juin.

L'adresse porte mention de :

"consorts viort
représenté par Mme A.Viort."

Il semblerait donc que ma soeur me représente alors que je ne lui ai donné aucune procuration dans ce sens. Même si la démarche est normale

Quelle valeur a ce document ?

je vous remercie de votre réponse

Cordialement

Brgitte VIORT